

les mystères de la Passion du Seigneur. Cette pieuse pratique remonte au berceau de l'Eglise : pressés, en effet, par l'exemple de la Vierge, Mère de Dieu, et des Apôtres, les premiers fidèles, tant ceux qui habitaient la Palestine que ceux qui venaient des pays étrangers, visiter pieusement Jérusalem, ne se lassèrent jamais de vénérer les monuments de la Passion du Christ, et entre tous, la voie sainte du Calvaire, empourprée de son sang divin. Par la pieuse industrie de l'Ordre des Mineurs, depuis le ^{xv}^e siècle et dans les âges suivants, il est arrivé que, non seulement à Jérusalem, mais même dans les autres lieux de l'univers, les fidèles peuvent suivre, en esprit, au moyen de ce saint exercice qu'on appelle le "Chemin de la croix", la voie qui conduit du Prétoire de Pilate au Calvaire. Cette pratique, qui se répandit graduellement presque partout, le zèle ardent de saint Léonard de Port-Maurice, à la fin du ^{xviii}^e siècle, la propagea par toute l'Italie : de nos jours elle est dans tout l'épanouissement de sa floraison.

Des tableaux peints d'après les données des saintes Ecritures ou d'une tradition constante et universelle, nous représentent les mystères douloureux du Christ, si bien que nous avons en quelque sorte sous les yeux les quatorze lieux ou stations de ce chemin de douleurs, telles que nous les marquent les auteurs, les pèlerins de tous les siècles et la tradition locale. Nous suivons ainsi, l'esprit tout pénétré de dévotion, notre Seigneur souffrant et peinant sous le poids de la croix. Cette salutaire pratique, ou, en d'autres termes, ce pieux pèlerinage, les Pontifes Romains l'ont enrichi d'un immense trésor d'indulgences.

Pour toutes ces raisons, les Franciscains, surtout ceux de la Custodie de Terre-Sainte, désiraient depuis longtemps, que ces saints Mystères, jusqu'ici honorés partout d'un culte privé et populaire, fussent célébrés dignement, dans les lieux qui les ont vus se produire et dans tout l'Ordre des Mineurs. Cédant à leurs vœux, le R. P. Bonaventure Marroni, Procureur-général de l'Ordre des Frères Mineurs, au nom du Révérendissime Père Général de ce même Ordre, a prié Notre Très Saint Père le Pape Pie X de vouloir bien insérer cette fête des Mystères douloureux de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le calendrier, le Bréviaire et le Missel de l'Ordre, sous le rite double de 2^e classe, et de la fixer au vendredi qui précède le dimanche de la Septuagésime. Une copie de l'office et de la messe propres à cette fête fut en même temps soumise à l'examen du Siège Apostolique.

Dé plus, l'Ordre des Mineurs, ayant toujours eu une dévotion spéciale aux allégresses de la Très sainte Vierge, dévotion connue d'ailleurs de haute antiquité et enrichie par les Souverains Pontifes de nombreuses Indulgences, le Père Procureur Général du même Ordre a supplié le Saint-Siège de vouloir bien permettre aux religieux de cet Ordre de

célébrer la 2^e classe, le soumis, à ce messe propi susdits offic supplique du tife a bénévo privilège de des sept All jours deman
Donné à l

LE nombre des Frères de 45,068. Isolés, d'ailleurs Capucins ou répartis en 5

Acette he ordres r de des Instit hommes et f Parmi une v gnantes, ho jouissant d'u le nom de P Mineurs Co de chanvre à pelet remplature. Leur v conventuels, veillée des n un prédicate de Londres. testants, qui couverts d'u Séraphique l de plus par o la foi catholi